

DELIBERATION N° 02-22-C

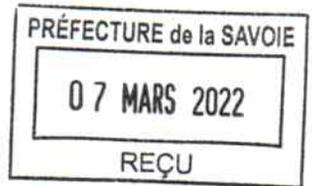
remplace et annule la délibération portant visa Préfecture du 02 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 26 janvier à 18 heures, le conseil syndical s'est réuni par visioconférence Teams, sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34.
Nombre de membres présents :	

Date de 1ère convocation :

Date d'affichage :



Présents : Titulaires :
 Excusés : Suppléants (votant) :
 Absents :

FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

La présidente rappelle qu'en application du Code général des collectivités territoriales, il convient de présenter un rapport d'orientations budgétaires et un débat d'orientations budgétaire dans les deux mois avant le vote du budget.

Il s'agit de présenter à l'assemblée les orientations ou les hypothèses du Syndicat. Les éléments d'informations sont commentés et exposés dans le dossier de travail (cf. annexé) :

- ✓ Rappel du budget primitif 2021
- ✓ Montant de la dette
- ✓ Evolution des charges de personnel
- ✓ Principales opérations envisagées
 - en Fonctionnement
 - en Investissement.

Propositions d'orientations budgétaires :

I/ Réflexion générale

1 - Dotations des agglos : capacité d'assumer la PPI décrite dans les documents. Manque une politique plus ambitieuse d'accueil et de parcours client dans les bâtiments : DM en avril 2022 (au lieu de 2027) pour contribution supplémentaire des agglos ? (75K€ par agglomération maximum par an) : création d'espaces marchands rentabilisant les investissements

- Extension Crolles (problématiques scolaires, activités et espaces marchands)
- St François (problématiques scolaires)

2 - Poursuite des efforts de rationalisation des charges salariales et des exploits.

3 - Outils de diversification inscrits au PPI doivent permettre le switch hiver/été en temps d'enneigement réel et une réactivité d'un changement d'activités avec un personnel sous la main et une fidélisation des saisonniers permettant la conservation des compétences

4 - Faire des projections sur les investissements et leur fonctionnement dans une optique de gestion mutualisée et avec une vision du parcours client dans le respect de la ligne de conduite de non concurrentialité et complémentarité à l'échelle du territoire SMSB

5 - Agglos : investir dans la communication d'une gestion commune du parcours client : communication sur l'ensemble du territoire pour les problématiques communes

6 - Régler le problème des transferts de charges communes inter budgets :

- masse salariale (charges communes permanents et saisonniers)
- factures fonctionnement et investissements communs
- réflexion sur les clés de répartition : passage en SEM et dates d'exercices comptables

7 - Choix sur le poste comptabilité à court terme ou long terme pour SGR (Régie / SEM / SMSB)

8 - Logique d'évènements pour être attractifs + produits commerciaux : lieux, coûts, conflits d'usages, etc... (Logique SPIC « Jardin public des agglos »)

- COPIL
- Projection de l'impact financier pour la future DSP
- Risque d'image dégradée par services sous-dimensionnés (parking, ressources humaines, etc....)

9 - Assumer la logique marchande afin que le contemplatif n'impacte pas que négativement :

- choix assumé d'investissements marchand
- nécessité de trouver des flux financiers pour capter et minimiser l'impact négatif (ex : prix de la desserte bus, créer des forfaits packagés)
- arriver à capter et quantifier la population contemplative à valeur ajoutée pour générer des flux financiers au sein du SPIC (casiers payants, ...) dans une optique d'accueil qualitatif des clientèles

10 - Travailler la redondance et l'optimisation des charges avec les autres satellites des agglos : ménage locaux communs, électricité, etc ...

11 - Optimiser la recherche de subventions qui seront intégrées dans les business models en amont des investissements

12 - Problématique des budgets événements et d'une politique « sportifs de haut niveau concourant au rayonnement du territoire »

II/ Budget Principal

1 - Fin des travaux des bureaux au siège du SMSB

2 - Création poste directeur administratif

3 - Projections à faire pour les prochains BP selon les investissements (comme luge) => construction business plan pour projection visibilité des grands ouvrages => choix d'investir sur des activités marchandes

4 - Réflexion activités pleine nature (trail, parapente, ...) pour retrouver des flux marchands sur des activités non marchandes et des événements internationaux. Suite au rendu COPIL réflexion sur un défraiement minimum des événements (sponsoring => travail en comité de station). Quid dans la DSP ?

5 - Redevances d'occupation des bâtiments et du domaine public et proratisation des charges communes (eau, électricité, entretien, mise à disposition du personnel, ...) Quid DSP ?

6 - Travail sur servitudes

7 - Travail de mise en conformité sur les gratuités

8 - Travail de reporting de l'impact sur le budget des gratuités club et autres groupements + mise en place de conventions

9 - Travail d'équité sur les avantages concédés sur l'ensemble du territoire

10 - réflexion sur la répartition des investissements par porte au regard des recettes et de la fréquentation nordique + alpin (après retraitement des passages)

III/ Budget Nordique : permet l'autonomie sur les investissements

1 - Objectif : Conforter position de leader nordique : communiquer sur la qualité de l'offre du territoire et des services

2 - Mener une politique jeunesse « pépinière du Haut niveau » : semer les graines d'un territoire incubateur du haut niveau et des métiers de la montagne (salle de cours dans CNES, bâtiment Totem indoor à travailler, événements, etc...)

3 - Travailler à atténuer les gratuités et/ou en récolter des retombées médiatiques : conventions avec skieurs de haut niveau => ambassadeurs du territoire contre subvention + budget principal aussi (+18 K€ à inscrire au budget)

4 - emprunt à contracter pour financer l'avancement des travaux du Plan d'eau et reconstituer les réserves financières

5 - travail sur ergonomie des bâtiments (Crolles et ST François), d'une façon générale et les scolaires particulièrement

6 - Clé de répartition des charges des événements (compétitions sportives)

IV/ Budget Alpin SGR

1 - Ramener la masse salariale de 800k€ aujourd'hui à 600K€ (année pleine)

=> choix à faire

- réfléchir sur des fermetures en semaines ou la création d'activités ramenant des flux financiers (Ex : snow contest payant le jeudi au Revard)
- réaliser économies de charges (dans l'attente que les résidences de tourisme en cours de construction sur SGR sortent de terre : problématique Ebats => d'ici 2024)

2 - Travailler tarifs + fin des tarifs de fuite (SGR + AM)

3 - Réflexion sur les activités non marchandes (Ex : ski de rando) + événementiel + produits packagés pour reste de la famille

V/ Allons-Margéraz

1/ Diversification :

- Subvention d'équilibre possible actuellement à 187 K€/an
- Projets de remise à niveau des bâtiments (1000/1400)
- Projets de diversification (« pôle glisse », Pays Suspendu des géants phase 2, autres diversifications) avec recettes attendues
- Reste à arbitrer certains projets (patinoire, astronomie, pumptrack, etc.)

2/ Alpin :

- Une DSP en affermage (fin 08-2022)
- En théorie pas de subvention d'équilibre vers l'alpin
- Grandes visites TS Rochettes 1000 (2025) et TS Roc de Balme 1400 (2022)
- Un grand projet RM : un TS à 1400 (conforter/améliorer l'offre, dédoubler Roc de Balme) 3,8 M€ (jusqu'à 6 M€ HT) (étude en cours)

Le conseil syndical, après en avoir délibéré à la majorité,

✓ **PRENDRE ACTE** du 1^{er} rapport d'orientations budgétaires 2022 avant le ROB et le DOB définitifs.

Fait à AIX-LES-BAINS, le 26 janvier 2022

LA PRESIDENTE,
Sandra FERRARI



Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☑ Votants :	25
☑ Pour :	22
☑ Contre :	1
☑ Abstention (s) :	2
☑ Blanc (s) :	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

